



**Les concours du 40<sup>e</sup> Florilège Vocal de Tours (France)**  
Concours international de chant choral, Rencontres nationales et  
Concours Renaissance

se dérouleront les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 mai 2011  
au Grand Théâtre de Tours et à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours.

**PROGRAMME GÉNÉRAL**

VENDREDI 27 MAI

Accueil des chorales  
Concours international de chant choral (qualifications)

SAMEDI 28 MAI

Matin : concours Renaissance  
Après-midi : Concours international de chant choral (finales, Prix du public)  
Soirée : concert Anniversaire

DIMANCHE 29 MAI

Après-midi : Grand Prix de la Ville de Tours – Palmarès – Remise des prix  
Concert en plein air offert aux habitants de la ville de Tours  
par les chœurs inscrits aux concours  
Buffet de clôture, Hôtel de ville, Tours

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE CONCERNANT LES CONCOURS À :  
PLEASE ADDRESS ALL CORRESPONDANCE CONCERNING THE CHORAL COMPETITION TO:

Florilège Vocal de Tours  
Mairie de Tours  
1 à 3 rue des minimes  
37926 Tours cedex 9  
France

TÉL. : 02 47 21 65 26 (FROM ABROAD : +33 2 47 21 65 26)  
FAX : 02 47 21 67 71 (FROM ABROAD : +33 2 47 21 67 71)

<http://www.florilegevocal.com> – e-mail : [contact@florilegevocal.com](mailto:contact@florilegevocal.com)

## CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT CHORAL

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au Concours international de chant choral (voir bulletin d'inscription ci-dessous) doivent être adressées par lettre recommandée au plus tard le 13 novembre 2010 (date de la poste faisant foi).

Les inscriptions restent soumises à l'accord du Conseil d'Administration du *Florilège Vocal de Tours* qui confirmera sa décision par e-mail ou fax au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour les chœurs sélectionnés, et par courrier dans la première quinzaine de janvier pour les chœurs non retenus.

Les chœurs retenus devront confirmer leur inscription par fax ou e-mail avant le 10 janvier 2011. Si aucune confirmation n'est parvenue le 10 janvier 2011, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de retenir d'autres chœurs figurant sur une liste d'attente.

Dès réception de la confirmation par fax ou par e-mail, les chœurs retenus recevront en janvier une circulaire leur donnant toutes précisions.

Ils devront :

- d'une part, répondre par retour à cette circulaire et verser les droits d'inscription de 200 € non remboursables ;
- d'autre part, verser en janvier une caution de 200 € qui sera remboursée par chèque ou par virement SWIFT après le séjour à Tours, ou, pour les chœurs qui se désisteraient, dans le seul cas de force majeure justifiée et au plus tard trois mois avant la manifestation (date limite au 1<sup>er</sup> mars 2011)<sup>1</sup> ;
- enfin, faire parvenir, en février, 5 exemplaires des partitions de chacune des œuvres choisies aux épreuves de qualification et aux épreuves finales. Les partitions nécessaires pour le « Grand Prix de la Ville de Tours » seront remises par chaque chœur au moment de son arrivée à Tours.

Le *Florilège Vocal de Tours* ne considérera l'inscription définitivement acquise qu'une fois toutes ces formalités remplies.

### RÈGLEMENT

Le Concours international de chant choral (adultes) comprend quatre catégories et les chœurs inscrits devront participer à deux catégories de leur choix :

- CATÉGORIE I : CHŒURS MIXTES ;
- CATÉGORIE II : ENSEMBLES VOCAUX MIXTES ;
- CATÉGORIE III : CHŒURS À VOIX ÉGALES (Hommes ou Femmes) ;
- CATÉGORIE IV : EXPRESSION LIBRE (toutes formations confondues)

Les choristes doivent faire partie de l'association dans laquelle ils sont inscrits.

Le concours est ouvert aux chanteurs de plus de 15 ans.

#### EFFECTIFS ADMIS

Nombre de choristes	Minimum	Maximum
Catégorie I	28	40
Catégorie II	12	27
Catégorie III	12	30
Catégorie IV	12	40

Dans toutes ces catégories, les œuvres devront être interprétées par le nombre de choristes correspondant aux effectifs admis pour les catégories I, II ou III.

La catégorie IV « EXPRESSION LIBRE » est ouverte à tous les chœurs participants aux catégories I « CHŒURS MIXTES », II « ENSEMBLES VOCAUX » ou III « VOIX ÉGALES » ci-dessus et se distingue par le programme qui est choisi librement. Elle doit permettre au chœur de s'exprimer dans son répertoire habituel. Seuls les choristes ayant participé à **une** des trois premières catégories peuvent participer dans la même formation à la catégorie IV « EXPRESSION LIBRE ».

<sup>1</sup> Dans le cas où, en raison des tarifs bancaires, la caution reçue serait inférieure à 200 €, c'est la somme précisément perçue qui sera remboursée par chèque ou virement SWIFT.

Sera éliminé tout chœur qui :

- ne se présentera pas à l'heure exacte de sa convocation ;
- fera participer au concours des choristes non inscrits sur les listes nominatives remises au *Florilège Vocal de Tours* ;
- ne participera pas à l'ensemble des manifestations prévues (concours, concert public final, remise des récompenses) sauf décision du jury ;
- acceptera pendant le mois précédant le concours de participer dans le département d'Indre-et-Loire à un concert, sans autorisation écrite du Conseil d'Administration du *Florilège Vocal de Tours* ;
- ne respectera pas les points du règlement relatifs aux différentes épreuves du concours.

Les responsables des chœurs sont informés que des photos ainsi qu'un enregistrement audio et/ou vidéo sont réalisés pendant l'ensemble de la manifestation et que leur diffusion ne donne lieu à aucune indemnité.

Leur utilisation, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans aucune limitation de durée, intégralement ou par extraits, se fait exclusivement dans le cadre de la communication et de la promotion du *Florilège Vocal de Tours*.

L'engagement à participer au concours implique l'acceptation entière et sans réserve de ce règlement. En cas de contestation, il est fait référence au seul texte français.

---

## CONCOURS

---

Il débute le vendredi 27 mai 2011 et se compose de trois parties :

- I - épreuves de qualification ;
- II.- épreuves finales ;
- III.- épreuve du « Grand Prix de la ville de Tours ».

L'ordre d'exécution des œuvres est décidé par le chef de chœur.

Toutes les œuvres choisies devront être chantées dans leur langue d'origine.

Les *bis* sont rigoureusement interdits.

L'utilisation de tout instrument mélodique ou à percussion est proscrite, sauf éventuellement au cours des finales.

Pour les trois premières catégories, aucune œuvre ne peut avoir une durée supérieure à la moitié de la durée totale des œuvres choisies durant les épreuves de qualification et les finales. Cette disposition ne s'applique pas à la catégorie IV « EXPRESSION LIBRE » ni pour la prestation finale du « Grand Prix de la ville de Tours ».

Pour toutes les catégories et dans chaque épreuve (qualifications ou finales) la durée totale des œuvres choisies doit être comprise entre 9 et 13 minutes.

### I. ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Pour les catégories I, II et III, le programme est laissé au libre choix de chaque chœur et il comportera trois œuvres *a cappella* :

- une œuvre composée avant 1750,
- une œuvre écrite entre 1750 et 1900,
- une œuvre composée après 1900.

Pour la catégorie IV, le programme comportera d'autres œuvres *a cappella* (maximum trois) que celles de l'autre catégorie choisie. Elles seront également de libre choix et de compositeurs différents. L'usage d'instruments à percussion non-mélodiques est autorisé.

### II. FINALES

Pour les catégories I, II et III, le programme comportera trois œuvres différentes de celles choisies aux épreuves de qualification :

- une œuvre écrite après 1950 ;
- une œuvre écrite après 1940 par un compositeur français ;
- une œuvre de libre choix de quelque époque que ce soit.

Éventuellement une des œuvres pourra être accompagnée avec le piano qui sera à disposition sur scène.

Pour la catégorie IV, le programme comportera d'autres œuvres *a cappella* (maximum trois) que celles chantées auparavant. Elles seront également de libre choix et de compositeurs différents. L'usage d'instruments à percussion non-mélodiques est autorisé.

Le « Prix du Public » sera attribué au cours de ces épreuves finales.

### III. GRAND PRIX DE LA VILLE DE TOURS

Parmi les chœurs retenus pour les finales, le jury désignera les 4 ou 5 meilleurs chœurs qui participeront à l'épreuve du « Grand Prix de la ville de Tours ». À l'issue de cette épreuve le « Grand Prix de la ville de Tours » sera attribué au chœur dont la prestation, pendant toute la durée du concours, aura été jugée la meilleure.

Les chœurs retenus présenteront un programme de leur choix d'une durée musicale totale comprise entre 18 et 22 minutes.

Ce programme comportera au moins :

- une œuvre d'un compositeur français ;
- une œuvre avec un accompagnement de un à cinq instruments de leur choix (durée maximum 6 minutes). Les musiciens accompagnateurs et les instruments devront être prévus par chaque chœur. Seul un piano sera mis à disposition sur scène.

L'usage d'instruments à percussion non-mélo-diques est autorisé.

Les œuvres choisies seront d'au moins trois époques différentes.

Seules deux œuvres déjà interprétées lors des épreuves de qualification ou des finales pourront être reprises.

### CONCOURS RENAISSANCE (facultatif)

Les chœurs désirant y concourir présenteront un programme de musique « Renaissance » comprenant au minimum 3 œuvres d'une durée totale de 9 à 14 minutes.

Une œuvre, choisie librement, sera obligatoirement la mise en musique d'un poème de Ronsard par un compositeur ayant vécu au XVI<sup>e</sup> siècle.

L'attention des chœurs est attirée sur la possibilité d'adapter son effectif en fonction du type d'œuvre chantée. S'ils le désirent, le nombre de chanteurs pourra ainsi s'échelonner de quelques personnes à l'ensemble du chœur.

Cette épreuve se déroulera le samedi matin, séparément des autres épreuves.

### RÉCOMPENSES

À l'issue des épreuves finales, les prix suivants pourront être attribués dans la mesure où le nombre de points obtenus dépasse le seuil fixé par le jury.

#### PRIX PAR CATÉGORIES

	1 <sup>er</sup> prix	2 <sup>e</sup> prix	3 <sup>e</sup> prix
Cat. I « CHŒURS MIXTES »	1 500 €	900 €	600 €
Cat. II « ENSEMBLES VOCAUX MIXTES »	1 200 €	720 €	480 €
Cat. III « VOIX EGALES »	1 200 €	720 €	480 €
Cat. IV « EXPRESSION LIBRE »	800 €	480 €	320 €

Il ne peut être attribué plus de quatre prix par catégorie.

Un diplôme de participation sera délivré à chaque chœur.

#### CONCOURS RENAISSANCE

Trois prix pourront être attribués :

- le « Prix François Rabelais » (750 €) au chœur dont l'ensemble du programme aura été le plus satisfaisant. Ce prix est doté par l'Université François Rabelais de Tours ;
- le « Prix Ronsard » (500 €) pour la meilleure interprétation de l'œuvre mettant en musique un poème de Ronsard. Ce prix est doté par le Conseil général d'Indre-et-Loire ;
- le « Prix Ockeghem » (500 €) pour la meilleure interprétation d'une œuvre religieuse ou profane choisie parmi celles proposées sur le site Internet du *Florilège Vocal* (<http://www.florilegevocal.com>).

#### PRIX À CŒUR JOIE INTERNATIONAL

Ce prix spécial d'un montant de 500 € est offert par *À Cœur Joie International – organisation chorale internationale*. Il pourra récompenser, au cours des épreuves de qualification et des finales dans toutes les catégories et dans le Concours Renaissance, un chœur non-francophone, pour la qualité de l'interprétation musicale et de la prononciation d'une œuvre écrite en langue française, quel que soit le compositeur.

## **PRIX DU PUBLIC**

Lors des épreuves finales du samedi 28 mai après-midi, le suffrage du public désignera un chœur auquel sera attribué un prix spécial de 500 €.

## **PRIX POUR UNE OEUVRE DE CRÉATION**

Ce prix, d'un montant de 1 400 €, récompensera la meilleure « création » pendant le *Florilège*, et sera partagé entre le compositeur (700 €) et le chœur qui chantera cette œuvre (700 €).

Pendant les concours, l'œuvre (d'une durée comprise entre 2'30" et 4'30") devra être interprétée durant les épreuves de qualification ou les épreuves finales.

## **LE GRAND PRIX DE LA VILLE DE TOURS**

Il sera attribué au chœur dont l'ensemble de la prestation, pendant toute la durée du concours, aura été le plus satisfaisant.

Ce chœur sera qualifié pour le « GRAND PRIX EUROPÉEN DU CHANT CHORAL » qui se tiendra à Maribor (Slovénie) en 2012 et devra y participer.

Ce chœur classé *Grand Prix de la Ville de Tours* recevra la somme de 2 500 €. Ce montant sera versé en deux fois : 1 250 € à l'issue du *Florilège* 2011 et 1 250 € après participation au Grand Prix Européen 2012.

Il fera figurer sur tous ses documents, pendant un an, la mention suivante :

### **« GRAND PRIX DU CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT CHORAL – FLORILÈGE VOCAL DE TOURS 2011 »**

Un chœur vainqueur du Grand Prix Européen ne peut à nouveau être qualifié à Tours pour les deux années suivantes.

## **LES PRIX SUIVANTS CONCERNENT ÉGALEMENT LE CONCOURS DES RENCONTRES NATIONALES.**

### **PRIX DU CHEF DE CHŒUR**

Ce prix d'un montant de 1 000 € est offert et remis par *Les Amis d'Arthur Oldham*. Attribué par le jury, il récompensera un des chefs de chœur pour la qualité de sa direction durant le concours.

### **PRIX DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Ce prix de 1 600 € sera attribué par le jury au chœur qui aura donné aux épreuves de qualification ou aux finales la meilleure interprétation d'une œuvre chorale française composée après 1950.

## **JURY**

---

Le jury international, formé d'au moins 5 personnalités musicales spécialistes du chant choral, est choisi par le *Florilège Vocal de Tours*. Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury note :

- les qualités techniques (justesse et mise en place) ;
- les qualités vocales ;
- les qualités de style et d'interprétation ;
- le programme choisi ;
- la présentation de l'ensemble.

Des coefficients sont appliqués aux différentes notes.

## ORGANISATION DU SÉJOUR

---

### I. VOYAGE

Les frais de voyage seront à la charge des ensembles participants.

### II. REPAS

Les repas du midi et du soir seront fournis gratuitement aux chœurs, depuis le dîner du vendredi soir 27 mai jusqu'au petit déjeuner du lundi matin 30 mai – à l'exception du repas du dimanche midi (soit au maximum quatre repas).

### III. HÉBERGEMENT

L'hébergement gratuit sera assuré pour les chœurs qui auront confirmé leur participation, dans la mesure où ils répondront dans les délais indiqués sur la première circulaire et s'ils sont à jour de toutes les formalités d'inscription.

Seuls le chef de chœur, les choristes régulièrement inscrits, deux accompagnateurs et un ou deux chauffeurs si la distance le justifie (pour les chorales se déplaçant en car) pourront bénéficier de cet hébergement gratuit.

Toute personne supplémentaire sera à la charge du chœur.

Cet hébergement gratuit est prévu pour 3 nuits maximum (vendredi, samedi et éventuellement dimanche).

Les chœurs souhaitant arriver à Tours le jeudi soir pourront le faire, mais cet hébergement sera à leurs frais.

Les chœurs préférant quitter Tours dès la fin des concours, soit le dimanche soir devront le signaler aux organisateurs au moins deux mois à l'avance.

Tout dépassement du séjour sera à la charge du chœur.

Un chœur préférant se loger par ses propres moyens devra en informer le *Florilège Vocal de Tours* et ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Chaque chœur devra prévoir les assurances nécessaires couvrant tous les faits et gestes de ses membres qui pourraient porter préjudice à autrui.

### IV. DÉPLACEMENTS PENDANT LE CONCOURS

Seuls les déplacements entre les différents lieux du concours pourront être assurés par le *Florilège Vocal de Tours* pour les chœurs ne disposant pas de leur propre moyen de transport.

## PALMARÈS DU GRAND PRIX DE LA VILLE DE TOURS

---

- 1972 Chorale *E. Szilagyi*, Budapest, Hongrie.  
1973 *La Cigale*, Lyon, France.  
1974 *New London Singers*, Londres, Grande-Bretagne.  
1975 *Ensemble Vocal de Bourgogne*, Dijon, France.  
1976 *Bradley University Chorale*, Peoria, États-Unis.  
1977 *Chœur de l'École Normale Supérieure*, Szeged, Hongrie.  
1978 Non attribué.  
1979 Non attribué.  
1980 *A.P.Z. Tone Tomsic*, Ljubljana, Yougoslavie.  
1981 *Brnenski Akademicky Sbor*, Brno, Tchécoslovaquie.  
1982 *Technik S.V.S.T.* Bratislava, Tchécoslovaquie.  
1983 *Johannes Ungdomskor*, Stockholm, Suède.  
1984 *A.P.Z. Tone Tomsic*, Ljubljana, Yougoslavie.  
1985 *Schola Cantorum Gedanensis*, Gdansk, Pologne.  
1986 *Epitok Szalmas Korusa*, Budapest, Hongrie.  
1987 *Ensemble Vocal Résonnances*, Le Mans, France.  
1988 *Academia Musicale Universitaria*, Trieste, Italie.  
1989 *Ensemble Vocal Benjamin Britten*, Irigny, France.  
1990 *Chœur de Chambre du Conservatoire*, Vilnius, Lituanie, Union Soviétique.  
1991 ex æquo : *Nevelök Haza Kamarakorusa*, Pecs, Hongrie, et *Musikgymnasiums Kammarkör*, Stockholm, Suède.  
1992 *Joyful Company of Singers*, Londres, Grande-Bretagne.  
1993 *Royal Music Academy Chamber Choir*, Stockholm, Suède.  
1994 *University of Mississippi Concert Singers*, Oxford, États-Unis.  
1995 ex æquo : *Chœur Oreya*, Jitomir, Ukraine et *Chœur Féminin Académique*, Nikolayev, Ukraine.  
1996 *Chorus Sine Nomine*, Vienne, Autriche.  
1997 *Ensemble Vocal Ars Nova*, Kecskemét, Hongrie.  
1998 *Coro Nacional de Jovenes*, Buenos-Aires, Argentine.  
1999 *A.P.Z. Tone Tomsic*, Ljubljana, Slovénie.  
2000 *Ateneo College Glee Club*, Quezon City, Philippines.  
2001 *Chœur du Conservatoire*, Debrecen, Hongrie.  
2002 *U.S.C. Chamber Choir*, Los Angeles, États-Unis.  
2003 *Jauniesu Koris Kamer*, Riga, Lettonie.  
2004 *Chœur de chambre Mikrokosmos*, Vierzon, France.  
2005 *The University of Utah Singers*, Salt Lake City, États-Unis.  
2006 *The Philippine Madrigal Singers*, Quezon City, Philippines.  
2007 *Simon Phipps Vokalensemble*, Göteborg, Suède.  
2008 *Alter echo*, Lyon, France.  
2009 *Ensemble vocal Est*, Mié, Japon  
2010 *Kup Taldea*, Tolosa, Espagne/Pays Basque

Florilège Vocal de Tours  
Mairie de Tours  
1 à 3 Rue des Minimes  
37926 Tours Cedex 9  
France

Tél. : 02 47 21 65 26 (from abroad : +33 2 47 21 65 26)  
Fax : 02 47 21 67 71 (from abroad : +33 2 47 21 67 71)  
<http://www.florilegevocal.com> – e-mail : [contact@florilegevocal.com](mailto:contact@florilegevocal.com)

Conseil artistique : François BAZOLA, Valérie FAYET et Rachid SAFIR.

Comité international de parrainage :  
Kari ALA-PÖLLÄNEN (Finlande), Frieder BERNIUS (Allemagne), Pierre CAO (Luxembourg),  
Maria GUINAND (Venezuela), Roland HAYRABEDIAN (France), Carl HØGSET (Norvège),  
Jerry JORDAN (U.S.A.), Eva KOLLAR (Hongrie), Vic NEES (Belgique), Krikor TCHETINYAN (Bulgarie),  
Bernard TÉTU (France), Roy WALES (Grande-Bretagne).